... au total la somme de 1456,82, ... le vote pour disposer pour ... budget additionnel de la présente ...

... après examen de la gestion ... Maire, vote des félicitations à ce...

... procédant à la formation du ... budget additionnel affecte une somme de ... achèvement d'être du sentier ... Curé ; un crédit supplémentaire de ... francs pour fournitures scolaires, et ... réserve une somme de 500 francs ... au festival, que dû donner à ... les pompiers du canton. Il ouvre aussi à titre ... un crédit de 20 francs, en faveur du personnel municipal, pour le zèle et le dévouement qu'il a apportés tout récemment, en vue d'une large application de la loi des retraites ouvrières et paysannes. La caisse des recettes reçoit diverses affectations de détail, dont un crédit de 5 fr. au gardien de l'octroi par la Ville de Dôle de la maison natale de Pasteur.

Le budget primitif de l'année 1912 s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 21 181 fr. 54. Une somme de 1600 francs est prévue pour le service d'éclairage, pour que celui-ci fonctionne à l'avenir pendant 4 mois, dont 4 mois durant toute la nuit. Sont maintenues au même taux les subventions de 500 fr., 300 fr. et 50 francs de la musique, de la Classe de chômage et de l'Association des Anciens Élèves.

Le vote du supplément de traitement du directeur de l'Ecole communale, M. Mercier, fournit l'occasion à M. le Maire, avec qui tout le Conseil s'associe, d'adresser les félicitations de l'assemblée à ce maître dévoué.

Le Conseil approuve le budget additionnel et le budget primitif du Bureau de Bienfaisance, s'élevant respectivement à 521,74 et à 2579 fr. 25.

Concernant le prolongement du tramway vers la frontière, M. le Maire déclare que le nécessaire a été fait. Il y a lieu d'attendre l'accomplissement de toutes les formalités réglementaires.

Une demande de participation de la commune par voie de subvention, à la rémunération des conseillers prud'hommes, sera examinée ultérieurement. En principe, M. le Maire n'est pas hostile à un dédommagement à accorder aux conseillers prud'hommes.

NORD

DOUAI

Le cross cycle pédestre du 10 juillet. — Nous avons annoncé que le lundi de Gayant 10 juillet, se disputerait, sous les auspices de la municipalité et avec le concours du « Club Sportif Douaisien », un cross cycle pédestre.

Les concurrents seront largement récompensés, trois cents francs de prix se répartissant comme suit : 75 francs, 50 francs, 30 francs, 20 francs, 15 francs, 15 francs, 10 francs, 10 francs, 10 francs, 5 francs, 5 fr., 5 francs et de nombreux autres en nature leur seront attribués.

Le parcours dudit cross ne sera indiqué aux concurrents que le samedi de Gayant ; dans notre numéro de ce jour-là, nous donnerons les endroits précis où seront établis les contrôles.

Le règlement est adressé à toute personne qui en fera la demande au siège du C. S. D., 12, terrasse du Réservoir, à Douai, où sont également reçus les engagements.

Escrime. — Nous avons appris avec plaisir que, dimanche, à Lille, la coupe d'épée avait été remportée par M. Emile Tellier, élève au Lycée de Douai, membre de la salle d'escrime de « l'Union Douaisienne », fils de M. Victor Tellier, brasseur, adjoint au maire d'Anhiguy-au-Bac. Toutes nos félicitations.

A la pure. — M. Courtois commissaire de surveillance administrative, est promu de classe au choix. Toutes nos félicitations.

La restauration du Lycée. — Mardi a eu lieu à l'Hôtel de Ville l'adjudication des travaux de restauration du Lycée.

Le premier lot, comprenant le gros œuvre évalué 278.857 fr. 93 a été adjugé à M. Charles Fleuret, de Douai, avec un rabais de 6 fr. 70 %.

Le 2e lot (fournitures d'ameublements et de tapisseries), évalué 18.106 fr. 75 a été adjugé à M. Danel-Butin, de Lille, avec 5 fr. 30 % de rabais.

SIN-LE-NOBLE

Mort tragique d'une jeune femme. — Une jeune femme de 22 ans, récemment mariée, était arrivée de Namur samedi après-midi, venant passer chez son beau-père, M. Saunard, ajusteur, rue de la Paix, les fêtes de Gayant.

Elle était gênée bien portante, quand sonnait lundi soir elle fut prise de nausées et fit de violents efforts pour vomir. Un vaisseau se rompit et une hémorragie interne se produisit. Le docteur Dupas, appelé au chevet de la malheureuse jeune femme, lui prodigua inutilement ses meilleurs soins. Mardi, à six heures du matin, elle expirait.

LALLAING

Odieuse tentative. — Dimanche soir, vers 8 heures, Louis Maringue, 48 ans, journalier, vivant seul et séparé de sa femme, attira dans sa demeure en lui promettant des bonbons, une fillette de 11 ans, Zulma Jarbeaux, puis, après avoir fermé sa porte au verrou il tenta d'abuser d'elle.

Aux cris de l'enfant, une voisine et sa mère accoururent.

Mardi, Maringue a été délféré au Parquet qui l'a fait écrouer.

VALENCIENNES

Concours de musique des 13, 14 et 15 août. — L'adjudication du programme officiel du concours international de musique des 13, 14 et 15 août a eu lieu à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Fernand Dugerdin, premier adjoint.

C'est M. Paul Mariière qui a été déclaré concessionnaire du programme, qui sera le seul à donner les renseignements officiels et complets, et le seul dont la vente sera autorisée à la place Verte, à l'Hippodrome et dans les salles d'audition.

Le brevet. — Lundi matin ont commencé à l'Hôtel de Ville les épreuves écrites du brevet élémentaire : 284 jeunes filles y ont pris part.

Nos artistes. — Nous avons eu le plaisir de signaler les brillants succès remportés cette année aux concours du Conservatoire par de jeunes artistes issus de notre Ecole Nationale de Musique.

Mais il nous faut insister tout particulièrement sur les résultats obtenus par les anciens élèves de M. Etienne Wallerand.

Quatre d'entre eux étaient entrés en lice et tous les quatre sont sortis victorieux d'un remarquable tournoi artistique.

Ce sont les trompettistes Leclercq et Panier, qui ont été récompensés par un premier prix ; Bécar, qui a obtenu un deuxième prix, et Cousin, qui a eu un premier accessit. Nous n'insisterons ceux commentaire à ces résultats suffisamment éloquents par eux-mêmes et nous nous contenterons d'adresser nos bien chaleureuses félicitations à M. Etienne Wallerand et à ses talentueux élèves.

BRUAY

Enfant noyé. — Le jeune Ribeaucourt, 11 ans, disparu du domicile de ses parents depuis jeudi dernier, a été retrouvé noyé dans l'Escaut, au rivage de Thiere.

CAMBRAI

BETHENCOURT

Fête de gymnastique. — Pour le dimanche 2 juillet, la vaillante société de gymnastique l' « Avenir » organise une fête qui a déjà réuni l'adhésion de huit sociétés des plus importantes de la région.

Le programme comprendra toutes sortes d'exercices, depuis les mouvements d'ensemble de la 37e fête fédérale (en musique) jusqu'aux ballets, en passant par les exercices aux divers appareils, pyramides, balonnets, etc., etc. Un défilé aura lieu l'après-midi, à 4 heures, et un bal clôturera cette belle journée.

VILLERS-EN-CAUCHIES

Octogénaire brûlée vive. — Mme veuve Hourtiez, 82 ans, se trouvant seule dans la maison de son fils, vers 7 heures du soir, dimanche, a communiqué le feu à ses vêtements. Elle a succombé lundi, à 2 heures du matin. Son fils a été grièvement brûlé aux mains en lui portant secours.

AVESNES

SOUS-LE-BOIS

Certificat d'études. — Ecoles des filles, directrice : Mme Fournet, 14 élèves présentées, 14 reçues.

Ecole des garçons, directeur : M. Quinzin, 35 élèves présentées, 35 reçus.

SAINS-DU-NORD

Elections municipales. — Votants : 627. M. Charles Fossé-Sondrart a été élu par 381 voix ; il y a ballottage pour le 2e siège.

FEIGNIES

Fête communale. — La fête communale aura lieu les 2 et 3 juillet. Dimanche, à 6 heures, concert par l'Harmonie communale. Lundi, jeu de quilles de 9 heures à midi, jeu de balle à 2 heures. Distribution des prix à 7 heures à la mairie. Bal tous les soirs à 8 heures. En cas de pluie, au grand salon.

MARBAIX-CARTIGNIES

La fièvre aphteuse. — La fièvre aphteuse a fait son apparition dans les communes de Marbaix et de Cartignies où de nombreux cas sont signalés.

WIGNEHIES-CERFONTAINE

Nomination. — M. Grassard Joseph, de Wignehies, a été nommé garde champêtre à Cerfontaine, en remplacement de M. Ducrot, décédé.

DUNKERQUE

Un noyé. — On a trouvé pendu dans sa chambre, mardi après-midi, un journalier, Abel Bernard, demeurant rue du Fort-Louis.

Grave accident. — Un employé de chemin de fer nommé Damien, a eu le pied droit pris dans un rail en gare de Rosendaël, au moment où il accrochait un wagon à un convoi. Le malheureux, qui n'eut pas la présence d'esprit de se jeter en arrière, a eu le pied broyé.

CARILLONS WESTMINSTER
Jean BLOCK, Horloger-Spécialiste
23, Rue de l'Hôpital-Militaire, LILLE

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Le Conseil municipal se réunira le 30 juin, à 8 heures du soir, à l'Hôtel de Ville.

BÉTHUNE

Les agressions nocturnes. — M. Chabond, commissaire de police a continué, hier, son enquête au sujet de nombreux méfaits commis samedi soir et dans la nuit de dimanche à lundi par trois individus, Gaston Verrache, 19 ans et demi, maçon, demeurant dans la rue des Charitabtes, Gaston Laloyer, 20 ans, manœuvre de maçon, demeurant rue du Collège et Joseph Ledebert, 19 ans, manœuvre de maçon, demeurant rue du Halage. Tous trois, après avoir passé au violon la nuit de lundi à mardi ont été conduits au parquet, vers 8 heures du soir. Ils auraient à leur actif plusieurs vols et, en outre, deux agressions nocturnes commises entre 1 heure et demie et 2 heures et demie du matin sur le boulevard Frédéric-Degeorges.

L'un des deux jeunes gens qu'ils ont allaqué est connu ; c'est un nommé Louis Tailliez, 17 à 18 ans, actuellement en traitement à l'hôpital de Paslubert ; il lui ont pris sa montre et son portemonnaie.

L'autre jeune homme habitant à Nœux-les-Mines ; ils lui ont pris également son portemonnaie et sa montre.

Le concours Hippique. — M. le Président de la République vient d'accorder un prix au Club Hippique de Béthune pour le concours qui aura lieu en mois d'août prochain au Jardin des Sports.

La Commission du million des Mineurs s'est réunie mardi à 2 heures et demie de l'après-midi, dans une des Salles de la Sous-Préfecture. Elle a revisé les décisions antérieures concernant 10 ouvrières des Mines de Courrières, qui sont actuellement pensionnés de la Compagnie des Mines et n'ont plus droit, par conséquent, aux allocations du million des Mineurs.

La Commission a, en outre, changé de catégorie un ouvrier de Calonne-Ricouart qui demeure, en ce moment, à Rouvroy.

Les Amicales des Anciens et Anciennes élèves de la région minière à l'exposition de Roubaix. — La Fédération des Amicales de la région minière du Pas-de-Calais organise un voyage à l'exposition de Roubaix pour le dimanche 30 juillet. L'excursion est réservée aux sociétaires des Amicales fédérées et aux membres de leur famille.

Le bureau a obtenu entre autres avantages : 1° l'organisation de trains spéciaux qui prendront les sociétés sur leur parcours ; 2° réduction de 50 % sur le prix du voyage ; 3° réduction de 50 % sur l'entrée à l'exposition et aux attractions.

Les sociétaires des Amicales fédérées et les membres et leur famille qui désireraient participer au voyage sont priés de se faire inscrire dans leur société avant le 7 juillet, tous les renseignements devant être parvenus au Bureau de la Fédération le 8 juillet au plus tard.

En se faisant inscrire les adhérents devront verser : 1° le prix du voyage ; 2° le prix d'entrée à l'exposition ; 3° une somme de 0 fr. 05 destinée à couvrir les frais d'organisation.

Une circulaire spéciale que les sociétés fédérées distribueront à leurs membres donne tous les détails du voyage et indique son prix au départ des différentes localités.

LENS

Le concours de gymnastique. — Nous publions ci-dessous la suite des résultats des différents concours :

Grand Prix d'honneur, vase de Sèvres offert par M. le Président de la République : Union Tourquennoise.

Grand Prix spécial entre les sociétés de l'arrondissement de Béthune, offert par l'Union des Sociétés de l'arrondissement de Béthune : Avenir de Bruay.

Pyramides avec engins. — Prix d'honneur : Union Tourquennoise. Etoile d'Armentières, Avenir de Bruay, Etoile de Calais, La Valenciennoise, Intrépide de Carvin, Avenir de Liévin, Amicale de Lalouvre, Avenir de Sallaumines, Espérance de Wasquehal, Patriote d'Armentières, Saint-Pierre de Looses-Gohelle.

Prix d'excellence : Condéenne de Liévin, Avant-Garde de Mazingarbe.

1er prix : Avenir de Verquin.

Pyramides sans engins. — Prix d'honneur : Etoile d'Oignies, Patriote de Croix, Auchelloise d'Auchel, la Sedanoise de Seclin, La Renaissance de Marcq-en-Barœul, Espérance d'Haisnes, Patriote de Nœux, les Vollgueurs de Bauvin, Emancipatrice d'Avion.

Prix d'excellence : Concorde de Lille, Revanche d'Hersin-Coupigny, Espérance de Calonne-Ricouart.

2e prix : Revanche de Lille, Vigilante de Raismes.

Ensemble avec engins. — Prix d'honneur : Patriote de Croix, Revanche de Lille, Emancipatrice d'Avion, Trevail et Progrès de Morlanwelz (Belgique).

1er prix : Etoile d'Henin-Liétard, Vigilante de Raismes.

2e prix : Espérance de Wasquehal.

Mouvements d'ensemble sans engins. — Prix d'honneur : L'Union Tourquennoise, La Renaissance de Marcq-en-Barœul, Concorde de Lille, Avenir de Liévin, Avenir de Bruay, Intrépide de Carvin.

Prix d'excellence : Espérance d'Hernes, Patriote de Nœux-les-Mines, Revanche d'Hersin-Coupigny, Jeunesse Auchelloise, Amicale de Lalouvre.

1er prix : Avenir de Verquin.

3e prix : Avant-Garde de Mazingarbe, Espérance de Calonne-Ricouart.

Classement : Douvrin.

Concours entre les fillettes. — 1er prix : Seclinoise de Seclin ; 2e, Pupilles de Sallaumines ; 3e Revanche de Lille ; 4e, Etoile d'Henin-Liétard ; 5e, Voltigeurs de Bauvin ; 6e, Populaire d'Ath ; 7e, La Française de Béthune.

Pyramides fillettes. — Prix spécial : Populaire d'Ath (Belgique).

Concours de ballets. — Fillettes : La Revanche de Lille ; 2e, Populaire d'Ath (Belgique) ; 3e, Pupilles de Sallaumines.

Concours de ballet. — Premier lier prix, L'Avenir de Liévin, avec félicitations du jury ; 1er prix, La Seclinoise, de Seclin, avec félicitations du jury ; 3e, Emancipatrice d'Avion ; 4e, Travail et Progrès de Morlanwelz (Belgique) ; 5e, Etoile d'Henin-Liétard ; 6e, Patriote de Nœux-les-Mines ; 7e, Les Voltigeurs de Bauvin ; 8e, Espérance d'Hernes ; 9e, La Condéenne de Liévin.

Tableaux militaires et poses plastiques. — 1er prix, Seclinoise de Seclin ; 2e, Vigilante de Raismes ; 3e, Revanche de Lille.

Concours d'instruction militaire : Alfred Bourdon, de la Régénératrice de Lens ; 2e, Cornet, de l'Avenir de Liévin ; 3e, Mathé, de Lens ; 4e, Bocquet, de Lens ; 5e, Dilly, de Liévin ; 6e, Lifier, de l'Etoile de Calais ; 7e, Mercier, de la Patriote de Nœux ; 8e, Auvray, de Lens ; 9e, Oscar Gross, de l'En Avant de Béthune ; 10e, Boutinguez, de l'Honneur et Patrie de Béthune ; 11e, Larbaud, de Lens ; 12e, Sauvage, de l'Honneur et Patrie de Béthune ; 13e, Baggio, de Lens ; 14e, Barbier Raymond, de la Jeunesse d'Auchel ; 15e, Clément Lhoir, d'Auchel ; 16e, Impens, de la Patriote de Nœux ; 17e, Pontfond, de Seclin ; 18e, Hanoict, de l'Avenir de Sallaumines ; 19e, Caremel, de l'Honneur et Patrie de Béthune ; 20e, Cavenaille, de Lens ; 21e, Delhay, d'Auchel ; 22e, Lorthioc, de l'Honneur et Patrie de Béthune ; 23e, Guilbout, de Sallaumines ; 24e, Leroy, de Liévin ; 25e, Acrnout, de l'Etoile d'Armentières ; 26e, Barbier Paul, d'Auchel ; 27e, Georges Sance, de Calais ; 28e, Roussier, de Lens ; 29e, Victor Fabre, de la Revanche de Lille ; 30e, Drunelle, de Douvin.

Les jeunes gens de la société la « Régénératrice » de Lens participent au classement, mais aucun prix ne leur est attribué.

A partir de 8 heures et demie, les sociétés musicales de la ville donneront concert sur le kiosque de la place de la République.

Atterrissage d'un ballon. — Le ballon « Bass et Tie », qui partit, lundi, à l'occasion de la fête de gymnastique, monté par M. et Mme Tiberghien, aéronautes à Douai, Mlle Marjolie Bourquin, MM. Marcel Dauchet et Lucien Duvel, a fait une ascension en tous points réussie.

La descente s'est effectuée à Feumont (Nord), à 7 heures. La population de Feumont et de Couches a fait aux voyageurs une réception enthousiaste.

La fête d'un banquier. — De nouvelles plaintes ont été déposées contre le banquier en fuite. L'une émane d'un habitant de Noyelles-sous-Lens, qui dit n'avoir pas touché des titres qu'il avait donnés ordre d'acheter en versant 9.900 francs ; l'autre vient d'un mineur de Méricourt.

LOOS-EN-GOHELLE

Le bureau de poste. — A partir du 1er juillet le bureau de poste sera ouvert l'après-midi à 1 heure au lieu de 2 heures les jours ouvrables. Cette ouverture anticipée s'appliquera aux trois services : postal, télégraphique et téléphonique.

BOUVIGNY-BOYEFFLES

Mœurs. — La gendarmerie d'Hersin a arrêté et conduit à la maison d'arrêt de Béthune, Louis-Mouloud Ben-Molant, 22 ans, sujet algérien, inculpé d'attentats aux mœurs.

LIÉVIN

Rentrée de l' « Avenir ». — Lundi soir, la société de gymnastique l'Avenir, de retour du concours de Lens a été reçue triomphalement.

Les vainqueurs qu'étaient vu attribuer le premier prix de ballet, prix d'honneur aux ensembles sans engins et prix d'honneur aux pyramides avec engins descendirent à la halle du n° 3, où les attendaient la Fanfare Municipale, la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, les Accordéonistes Lévinois, les Anciens Coloniaux, une délégation de la Grande Fanfare du n° 3 des Mines de Lens, la Société Chorale, la Fanfare les Amis Réunis du n° 3, la société de gymnastique « L'Ancienne ».

Le cortège se rendit à la mairie où M. Lamendin, député-maire, félicita les gymnastes de leur brillant succès.

M. Louis Laurent, président, répondit en assurant la Municipalité du dévouement des gymnastes qui travailleront encore pour conquérir, par la suite de nouveaux lauriers.

Les présidents des sociétés de la ville remirent des bouquets à M. Laurent, président et au chef M. Devise, qui s'est vu attribuer un diplôme pour sa direction. Puis, l'Avenir gagna son siège où eut lieu une réception intime.

SAINT-OMER
AIRE-SUR-LA-LYS

Mort subite. — Mme Brodel, 53 ans, débitante de boissons à « La Ville d'Aire », Grande-Place, est décédée subitement samedi, vers 6 heures du soir, des suites d'une embolie au cœur.

A SAISIR DE SUITE
BELLE OCCASION
PIANOS Bord, Erard
Ecrire 7, rue Faidherbe, Lille, au 4e étage.
2151

L'ENSEIGNEMENT

Brevet élémentaire

A LILLE

Jeunes Filles

Deux cent quatre-vingt et une candidates sur quatre cent soixante-dix-neuf qui se présentaient ont été admises à subir dès mercredi matin les épreuves de la 2e série, soient le dessin et le couture.

Voici leurs noms :

Mlles Amice, Arc, Aucouturier, Auvray, Ballois, Barbel, Louise Baude, Bauden, Marguerite Beaude, Beaurepaire, Becquert, Benoch, Benlyn, Berche, Henriette Bernard, Berton, Berirand, Valentine Besenna, Befrancourt, Bidari, Blanquart, Diary, Bommert, Bonte, Boot, Bongard, Boulanger, Bouve, Boyer, Germaine Bréhy, Briselois, Bronillard, Bruyche, Bruyneel, Bucquet, Bufquin, Buhr, Burgrave, Caillérez, Cairc, Cappé, Cappelle, Carpentier, Carrez, Castel, Chamerou, Chauvin, Cherson, Chuyssens, Marie Clotset, Colardeau, Comtesse, Marie-Thérèse Cordier, Aimée Cordy, Jeanne Cornélis, Cornille, Covin, Crampe, Cuinquet, Cremer, Cuvelier, Dallez, Damien, Dunchin Dauchy, Dave, Debaillieul, Debarge, Duchy, Declercq, Decock, Decreus, Delfernes, Delglave, Delamaide, Delannoy, Gabrielle Delbar, Madeleine Delédicque.

Mlles Henriette Delbarre, Jeanne Delebarre, Delecourt, Irma Deledic, Delegrange, Yvonne Delerse, Delesalle, Denise Delmotte, Valentine Delmotte, Delogière, Delval, Delsenne, Derocq, Derombise, Angèle Decoubaix, Dervaux, Dessilly, Descamps, Beaumeux, Desse, Destailleurs, Devos, Devroux, Devynck, Dewavrin, Dewez, Dexoteux, Dhalluin, Dieu, Jeanne Dodin, Dollez, Dorgeville, Doms, Drensart, Drieux, Druon Dubois, Dubrulle, Dubus, Dufoul, Dufrol, Duhemel, Anna Dujardin, Céline Dujardin, Duloncourty, Madeleine Dupont, Dumur, Durand, Dulemple, Lucieane Dulhoit, Ercklebouht, Ernout, Faidherbe, Faroux, Ferrand, Flipo, Valentine Franchen, Louis François, Germaine Franco, Suzanne Francq, Gabide, Aline Gallet, Ghevari, Gourdain, Grassel, Gremeaux, Guérin, Haecart, Hébert, Heckert, Hennebelle, Pauline Hennion, Herboult.

Mlles Hersens, Hoguel, Hornez, Jacquemont, Joire, Jokelsohn, Jombart, Kozioroweiz, Labbé Louise, Laché, Lallex, Lalauze, Lambot, Lançon, Landa, Lapersonne, Lavelée Lebel, Leclercq Lucie, Ledue, Lefebvre Edmée, Lefebvre Madeleine, Legaye, Lemaire Marie, Lemaire Pauline, Lemesre Julia, Lenglet, Lépine, Leroy, Lesage, Lescornez, Leperlette, Leur, Lévêque, Lobry, Longuepée, Loosses, Lombres, Lotage, Louf, Lutlun, Mabire de Poncheville, Macron, Mahieu, Maillard, Mallet Madeleine, Malbranq, Margez, Martin, Masset, Meersemen, Mérainy, Meardesout, Meurillon, Meurisse, Minebou, Morival, Montagne, Mouraux, Mouton Suzanne, Moyart, Mulaton, Nicole, Nobel, Noiebert, Noiredame, Ocore, O'Connor, Pamart, Paux, Péré Jeanne, Péronne, Philippe de Kermel, Planckè, Potchaux, Ponty, Pollet, Poupart, Proisy, Pruvot, Pyck, Quérey.

Mlles Rambaut, Gabrielle Rattes, Régnier, Ricard, Richard, Roche, Roperi, Roucou, Rose, Saison, Sambourg, Savary, Scheresschewsky, Emilienne Six, Marie Six, Snowden, Souffiet, Soulé, Stévenard, Synaeve, Tasklin, Télart, Alex Thomas, J. Thomas, Tirtimont, Tomano, Turbelin, Venarie, Vanborren, Vandehrouck, Vandenbosch, Vandendorpe, Van Hinsveldt, Van Thuyne, Van Walershoodt, Varlet, Vasseur, Vercoutre, Verdonck, Verhée, Vermeulen, Verstaan, Vieart, Vincent, Vincre, Visart, Wacks, Louage.

A DOUAI

Sont admisibles à subir les épreuves de la 2e série :

Mlles Afchain, Anckaert, André, Anjou, Aurières, Auvray, Baert, Baillet, Baland, Balsen, Barrier, Baudun, Beaujois, Béguin, Bernard, Berin, Berton, Berirand, Bétremieux, Bonnel, Boudalliez, Boulanger, Boumy, Bracq, Brayer, Bulcke, Bureau, Bury, Buttet, Caillier, Calais, Calonne, Camus, Candelier, Cappelaere, Carle, Caron, Carpentier, Cattoen, Chappeau, Chuvin, Collet, Conell, Coolen, Coupez, Cower, Dangréau, Débouy, Deblangy, Debrulle, Debyeer, Decoopmann, Defiandre, Defossez Alice, Degeed, Degay, Degond Henriette, Degroote, Dehaut, Delabre, Delbouve, Delesalle, Delhaye, Delmer, Delouvier, Delplanque Louise, Delplanque Zélie, Delvellée, Demarquette, Demenez, Deny, Deramaux, Derocq, Desforges, Deslaurens, Desmouline, Desnoes Jeanne, Desse, Desselin Catherine, Devred, Domenc, Donzella, Douey, Dubiquet Gabriel le, Dubiquet Georgina, Dubula, Duconseil, Dufour, Dujardin, Dumeige, Dumont, Dumortier, Dumoulin, Durey, Duloit, Duvinage, Duvivier, Fassiaux, Ferquet, Fièvet Andrée, Fièvet Isabelle, Flament, Fockemberghe, Folcke, Fougnie, Fourcroy, Francaix, Francelle, François, Frésier, Gaffe, Gard, Gaugné, Gautier, Geers, Gervais, Gilleblyrt, Gilles, Gontier, Gouble, Guérard, Guilroy, Guillot, Guinet, Hannekens, Henry, Herbet, Hérin, Hertgès, Hève, Hoff, Jacquemin, Joly, Labaletie, Lansiaux, Laude, Lavatée, Landier, Leclercq, Lecomte Caroline, Lecomte Marcelle, Lefebvre Adrienne, Lefèvre Germaine, Lefebvre Louise, Lefebvre Marie, Lefebvre Marie, Lefevre Germaine, Lefevre Marie, Legay, Legrand, Leleu, Lelièvre, Lemaire, Lemerouck, Lemesre, Leroy, Lescaffre, Lesage, Lobieux, Lor, Louis, Luzeux, Machel, Maille, Malrosse, Malmonté, Manier, Marie, Marlière, Marquet, Mersy, Martin, Masciel, Masquelier, Merck, Merlier, Minne, Mouton, Myon, Navet, Nihoul, Noblot, Nourtier, Paquet, Parmentier, Petit, Pigache, Pingrie, Poiier, Poulain, Prot, Puechberly, Pyck, Raveud, Richard, Roels, Roles, Rose, Rousnel, Rousseau Ida, Rousseau Louise, Ruin, Ryssen, Sailly, Saussay, Savary, Serisel, Servoise, Sickersen, Sonntag, Souveryn, Stérin, Strauss, Tabary, Temmermann, Tétu, Thomé, Tiiren, Tourney, Trannin, Trouillez, Troy, Vandamme, Vandenbeneck, Vandepoitte, Vandevalde, Vanagro, Varlet Valentine, Varlet Marcelle, Verdeghem, Vidrit, Vigneron, Vilain, Vroome, Wattel, Wiesl, Wignielle, Wion.

A VALENCIENNES

284 présentées, 195 admissibles. Ont été déclarées admissibles aux épreuves de la 2e série :

Mlles Algieve, Alliot, Augammerre, Angéli, Bachet, Becq, Benée, Bartet, Bastien, Bataille, Beuque, Belenger, Belurier, Berger, Bugan, Billiel, Billoire, Bisiau, Bisuet, Bleusse, Bodet, Boulet, Bourbon, Bracq, Brassart Gabrielle, Brassart Jeanne, Braux, Bridoux, Brienne, Brunelat, Bruneseau, Cadet, Cardon, Carette, Carnoy, Cerisier, Suzanne, Charlet, Chatelain, Chaumette, Cheminade, Chocardelle, Colmon, Corne, Corteel, Crempon, Dailly, Dahlet, Debève, Debruyne, Defiandre, Delremont, Deghaye, Delaruelle, Delcambre, Delcourt Aimée, Delcourt Emilie, Deledalle, Demillecamps, Demont, Demouslier, Denier, Denise, Depret, Derome, Desmel, Dessobre, Deslombes Hélène, Deniene, Dhénin, D'herbomez, Dime, Dreumont, Druesne, Drumez, Dubus, Duculez, Duhem, Dufour Elise, Dufresnes, Dupas, Duponi, Durieux, Dusart Germaine, Dusart Jeanne, Eloir, Esghin, Fauveaux, Fontaine, Fontenelle, François, Freppé, Gemex, Gannel, Gercelle, Gignoux, Gilquin, Goneard, Garlet, Gras, Guyard, Hacart, Hennelon, Henric, Houzé, Hubert, Hycans, Hyolle, Jacquot, Jonnert, Jouville, Jourdain, Infosse, Lagerste, Legouge, Lausé, Lebiane, Lebouncq, Lecocq, Lelièvre Arnoldine, Lelièvre Augusta, Lelièvre Berthe, Lelièvre Elise, Legrandidier, Leleux, Lenné, Lepinois, Leroy Marie, Leroy Simonne, Liélard, Loiseau, Lombard, Lucas, Maigret, Manesse, Marche, Marolle, Mascart, Masciet, Masse, Masson, Ménard, Millet, Mortrou, Monroy, Mortier, Nimove, Dgez, Paringaux, Pauvres, Payelle Fabienne, Périer, Pierson, Pietire, Pinson Pierson, Plantenet, Poirette, Pottier, Poulain Marthe, Poulain Pauline, Poutre, Pouvillon, Prissette, Ravez, Rille, Hicq, Rivière, Roussel, Samain, Sauvenière, Schmidt, Servin, Sobeaux, Stoclet, Surlève, Tecquet, Talmant, Tauchorr, Tout, Thirion, Tondelier, Trotin, Vaillant, Vandeville, Verdure, Verhelle, Vitrani, Woreux, Wasson, Wellenx, Weibel, Willelle, Williot, Willerme.

Total : 195 admissibles.

A ARRAS

Sont admisibles aux épreuves orales qui commenceront aujourd'hui mercredi, à 8 heures et demie du matin, au Palais Saint-Vaast :

Mlles Barthal, Bauchet, Binot, Blond, Bochet, Bondois, Bonneville, Bouchart, Boury, Houthemy, Brillon, Brunceau, Buretle Marie, Eugénie, Buretle Marie-Louise, Canion, Carbonier, Carette, Carpentier, Carré, Caudron, Cazel, Caulier, Choquet, Chombart, Courcol, Crépelle, Cuvillon, Dalle, Dembrine, Daubresse, Debral, Declerck, Delrance, Degroote, Delaie, Delcroix, Deleau, Delemarre, Denoyelle, Descamps, Desmarchelier, Diot, Duhemel Germaine, Dumont, Dupuis, Duquénoy, Evrard, Facq, Flagoolet, Fournaux, Fréville, Gnilland, Gerlac, Guilbert Andrée, Hauw, Hecquet Lucienne, Hénissart, Hériprel, Hermal, Honoré, Hoyez, Labr, Laloux, Lasselin, Laude, Lecomte, Lefèvre Edith, Legay, Legrand Angèle, Legrand Jeanne, Lemaître Palmyre, Lemoine, Leset, Lévy, Macret, Magnetteux, Mathurque, Marceaux, Marlette, Marselle, Masciet, Merlot, Materel, Obled, Opiges, Petit Amelina, Pollet, Pronier, Reneull, Robidet, Sacquépée, Servan, Sevin, Vanden Kerckhove, Vendrolis, Van Welden, Vasseur, Verdevine, Vischery, Wiart.

Feuilleton du 26 juin N° 70

Belle-Rose

Par Amédée ACHARD

— Il est de fait, observa Cornélius, que ça ne se conçoit pas. Un mari bien après vous vit tendu une échelle pour grimper à son balcon.

— Oh ! pardon ! je ne lui en demandais pas tant, et je me serais tenu pour satisfait s'il fut seulement resté tranquille.

— Voilà qui est honnête.

— Le fait est que j'en ai mon habit tout taillade. Un habit du bon faiseur que j'avais fait venir tout exprès de Paris, et comme il ne s'en trouva pas un second à Douvres ; cela crie vengeance.

— Dame ! dit Cornélius, s'il vous a gâté en peu de satin, j'ai tout lieu de croire, à la couleur de votre épée, que vous lui avez gâté un peu de chair. Parlant, quittes.

— Ma foi, monsieur, vous estimez bien peu la mise coupé à la mode de la plus fine plénipotentiaire. Et puis, il n'y a guère que cela qui ait frappé monsieur, ajouta-t-il en se rapprochant du côté de Belle-Rose, qui se souviendra de l'aventure.

— Je suis enchanté de vous avoir secourus, mademoiselle-Rose, mais je serais fort aux regrets de l'avoir fait.

— Oh ! je crainds rien, c'est le mari. Celui-ci est Anglais et la vie très dure. Après ... de Pomereux, l'aventure a ... cela, ce qui me détermina de passer en France, faire reçue. Je suis guéri des bonnes fortunes britanniques : on n'y saurait aimer que le dague au poing. Je rentre à Paris et vais me marier.

— Vous ? fit Cornélius.

— Parbleu ! je serai, sur ma parole, un merveilleux mari. C'est ma manage auquel j'ai pris goût parce que la dame n'en veut pas. Il est de la façon de M. de Louvois.

— Ah ! fit Belle-Rose.

— C'est un ministre qui se mêle un peu de tout. Il a eu l'idée triomphante de me donner pour femme une personne qu'il a mise dans un couvent.

A ces mots, Cornélius tendit l'oreille.

— Voilà qui est plaisant, dit-il.

— Oui, c'est une petite vengeance de mon magnifique cousin. Il paraît que la dame a pour fiancé un certain M. Belle-Rose qui s'est évadé.

Ce fut au tour de Belle-Rose à tressaillir.

— Belle-Rose ! s'écria-t-il.

— Vous le connaissez ? demanda le comte.

Cornélius pressa le genou de Belle-Rose pour l'engager à se contraindre.

— Oh ! fit-il, je l'ai connu en Flandre, alors qu'il était sergent au régiment de la Ferté.

— Sergent ! répéta M. de Pomereux d'un petit air dédaigneux. Ah ça ! quel homme est-ce donc ?

— Mais un homme à peu près de ma taille et de mon air, qui mente passablement l'épée et qui passe pour un fort honnête soldat.

— Ah ! ah ! et c'est ce monsieur-là qui s'est fait aimer de Mme d'Albergotti ?

— Elle l'aime donc toujours ? s'écria Belle-Rose d'une voix ému.

— Si elle l'aime ? dites-donc qu'elle l'adore ! Les femmes ont de ces idées ! c'est incroyable... Me voilà, moi qui vous parle, qui suis comte, parent de M. de Louvois, j'aurai un régiment en premier jour, et l'on n'est pas mal tourné, que diable ! Eh bien ! monsieur, Mme d'Albergotti, qui est au couvent, m'a refusé tout net.

— Noble cœur ! dit tout bas Belle-Rose.

— Ah ! vous trouvez ! fit M. de Pomereux qui l'avait entendu. Eh bien ! moi, j'ai fait comme vous... et ce qu'il y a de plus étrange, c'est que je l'ai prise en grande estime. Oui, sur ma parole. Elle m'a paru si simple, si chaste en toute chose, que je me suis mis à l'aimer tout de bon.

— Ah ! ah ! fit Cornélius qui pressa le bras de Belle-Rose, dont les yeux étincelaient.

— C'est, ma foi, vrai, ou peu s'en faut. Que diable ! on est gentilhomme, et je ne veux pas qu'elle meure dans un couvent.

— Elle n'y mourra pas, dit Belle-Rose d'une voix profonde.

— C'est aussi mon opinion, reprit M. de Pomereux ; malheureusement ce n'est pas l'avis d'un certain M. de Charny, l'ami mon précieux cousin, à commis le soin de cette affaire.

— M. de Charny ? répéta Belle-Rose.

— Un certain méchant drôle un peu capable de tout, venimeux comme une vipère et tenace comme de la glu. Quand il est en conférence avec M. de Louvois, j'ai toujours peur pour quelqu'un.

— Mais que lui a fait Mme d'Albergotti ?

— A lui ? rien ; mais M. de Charny est un homme qui choisi les haines du ministre comme on fait d'une maîtresse. Il a bien trop à faire de celles de M. de Louvois, pour en avoir de son cru.

— Quel misérable ! dit Cornélius.

— C'est un misérable comme il en faut, dit-on, aux vieux que nous a laissé le caprice de notre gracieux monarque ; muet comme la tombe, prêt à toute heure, impénétrable comme la nuit. Et, monsieur, ces drôles-là ont leurs qualités. Au demeurant, grâce à ma parenté avec notre illustre ministre, il est quelque peu de mes amis.

— M. de Charny ?

— Eh